



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Point 96 d) de l'ordre du jour provisoire*

Environnement et développement durable : poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Lettre datée du 21 août 2003, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Communiqué de la trente-quatrième session du Forum des Îles du Pacifique qui s'est tenu à Auckland (Nouvelle-Zélande) du 14 au 16 août 2003; et auquel ont assisté les chefs d'État ou de gouvernement de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des Fidji, des Îles Cook, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu. La Nouvelle-Calédonie et le Timor-Leste ont également assisté aux débats officiels en qualité d'observateurs.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale au titre du point 96 d) de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Don **MacKay**

* A/58/150.



**Annexe à la lettre datée du 21 août 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de la trente-quatrième session
du Forum des Îles du Pacifique**

(Auckland, Nouvelle-Zélande, 14-16 août 2003)

1. La trente-quatrième session du Forum des Îles du Pacifique a eu lieu à Auckland (Nouvelle-Zélande) du 14 au 16 août 2003; y ont assisté les chefs d'État ou de gouvernement de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des Fidji, des Îles Cook, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République des Îles Marshall, du Samoa, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu. Ont également assisté aux débats officiels la Nouvelle-Calédonie et le Timor-Leste. Un séminaire a eu lieu à Government House, à Auckland.

2. Le Forum a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple néo-zélandais pour leur accueil chaleureux, la généreuse hospitalité offerte à toutes les délégations et les moyens mis en oeuvre pour la tenue de la réunion du Forum ainsi que des réunions connexes.

Rapports ministériels

Réunion des ministres des transports aériens des pays membres du Forum

3. Les dirigeants ont entériné les textes issus de la quatrième réunion des ministres des transports aériens, notamment le plan d'action du Forum relatif aux transports aériens pour 2003 et l'accord sur les services aériens dans les Îles du Pacifique. Ils ont engagé les pays insulaires du Forum qui souhaitaient devenir parties à l'accord à signer ce dernier pendant la tenue de la session du Forum.

4. Les dirigeants se sont par ailleurs félicités de la création du Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique, qui devrait être entièrement opérationnel vers la fin 2003.

5. Concernant la fermeture de l'aéroport de l'Atoll Johnston, les dirigeants sont convenus de faire savoir au Gouvernement des États-Unis que le Forum demande à ce que la fermeture de l'aéroport soit reportée et à ce que le matériel excédentaire se trouvant actuellement à Johnston fasse l'objet d'un don pour être utilisé à l'aéroport Cassidy de Kiritimati de façon à en réduire les frais et en accélérer la modernisation. Ils se sont également engagés à contacter les compagnies aériennes concernées pour solliciter leur participation.

Réunion des ministres de l'économie des États membres du Forum

6. Les dirigeants ont entériné le rapport établi par les ministres de l'économie des États membres du Forum et ont engagé les États membres à mettre en oeuvre le Plan d'action pour 2003. Ils ont pris note des efforts que continuent de faire les États membres pour améliorer la conduite de l'économie dans les Îles du Pacifique et ont reconnu qu'une stabilité macroéconomique et un environnement institutionnel fort

favorisaient et appuyaient la mise en oeuvre de bonnes politiques économiques de développement.

7. Les dirigeants ont par ailleurs reconnu que les objectifs du Millénaire pour le développement étaient pertinents pour le Pacifique, en particulier s'ils étaient modifiés pour mieux tenir compte de la situation du Pacifique, et qu'ils étaient utiles pour mieux intégrer et cibler la planification du développement durable, ainsi que pour en suivre le déroulement.

8. Les dirigeants se sont déclarés préoccupés par le fait que l'initiative de l'OCDE relative aux pratiques fiscales dommageables risquait d'être appliquée de façon inéquitable et ont souligné que les partenaires régionaux devaient se montrer solidaires face à cette initiative.

Réunion des ministres de l'éducation des États membres du Forum

9. Les dirigeants ont entériné le bilan pour 2002 du Plan d'action du Forum pour l'éducation de base et ont noté que le financement de l'éducation de base constituait une priorité. Ils ont encouragé les États membres à mettre en oeuvre ce plan d'action et ont souligné qu'il importait de dispenser des soins et une éducation dès la petite enfance pour lutter contre la pauvreté à long terme.

10. Les dirigeants ont également noté l'importance de l'initiative régionale du Pacifique pour développer l'éducation (Pacific Regional Initiative for Developing Education – PRIDE) dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'éducation de base et noté que des fonds avaient été demandés pour financer cette initiative dans le cadre du neuvième Programme indicatif régional pour le Pacifique du Fonds européen de développement. Ils ont remercié le Gouvernement néo-zélandais de contribuer à l'initiative PRIDE pour en accélérer la mise en oeuvre.

Réunion des ministres du commerce des États membres du Forum

11. Les dirigeants ont entériné le document issu de la réunion des ministres des États membres du Forum, se sont félicités que l'Accord sur le commerce et l'Accord sur le resserrement des liens économiques du Forum des Îles du Pacifique soient entrés en vigueur depuis leur dernière réunion et ont noté que les membres du Forum qui n'étaient pas encore parties à ces accords prenaient des mesures afin de le devenir.

12. Les dirigeants ont par ailleurs pris note des progrès accomplis dans l'élaboration du Programme régional de facilitation du commerce dont la mise en oeuvre contribuerait largement à développer les débouchés commerciaux des pays insulaires membres du Forum en les aidant à réduire les frais qu'ils encourent pour participer aux échanges internationaux. Les dirigeants sont convenus en principe de proposer aux territoires français et américains du Pacifique d'adhérer à l'Accord sur le commerce ainsi qu'à l'Accord sur le resserrement des liens économiques du Forum des Îles du Pacifique et de charger un sous-comité de donner suite à cette initiative dans les meilleurs délais avec l'appui du Secrétariat.

Réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Forum et assistance régionale aux Îles Salomon

13. Les dirigeants ont approuvé le programme d'assistance actuellement en cours d'exécution qui avait été mis au point à la demande du Gouvernement des Îles

Salomon par les ministres des affaires étrangères des États membres du Forum, notamment l'opération lancée par la police pour rétablir l'ordre public, avec l'appui, comme cela avait été demandé, de Casques bleus armés, et le programme d'assistance pour renforcer l'appareil judiciaire, relever l'économie et rétablir les services de base. Les dirigeants ont noté que cette assistance était fournie dans le cadre de la Déclaration de Bitekawa et qu'elle marquait une étape importante de la coopération régionale des États membres du Forum. Ils se sont félicités que tous les États membres aient signé l'accord multilatéral relatif aux opérations et au statut de la police et des forces armées et des autres personnels déployés sur les Îles Salomon pour aider à y rétablir l'ordre public et la sécurité.

14. Les dirigeants se sont félicités du rétablissement de l'ordre public aux Îles Salomon et de la participation des États membres du Forum à la mission d'assistance régionale. Ils ont souligné qu'il importait de travailler avec le Gouvernement et la population pour remettre sur pied les institutions locales et créer des conditions favorables au redressement économique et social. Le Forum a encouragé ses membres ainsi que les partenaires de la région à contribuer à cette reconstruction. À cet égard, les dirigeants du Forum se sont vivement félicités de la déclaration élogieuse faite par le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Mark Malloch Brown, à propos de l'action menée par le Forum pour venir en aide aux Îles Salomon.

15. Les dirigeants sont convenus de mettre en oeuvre un mécanisme consultatif par l'intermédiaire du Président du Forum et du Cabinet du Secrétaire général, de façon à ce que tous les États membres du Forum soient tenus régulièrement informés du déroulement de la mission d'assistance régionale aux Îles Salomon.

Sécurité régionale et gouvernance

Mise en oeuvre des déclarations d'Honiara et Nasonini

16. Les dirigeants ont noté que des progrès étaient accomplis dans la mise en oeuvre des priorités législatives de la Déclaration d'Honiara adoptée en 1992 sur la coopération dans le domaine de l'application des lois et ont instamment invité les pays insulaires à promulguer l'intégralité des dispositions législatives énoncées dans la Déclaration d'Honiara d'ici à la fin de 2003, conformément à l'engagement pris en ce sens dans la Déclaration de Nasonini.

17. Les dirigeants ont salué les travaux du groupe d'experts constitué en application de la Déclaration de Nasonini, chargé de coordonner la mise au point d'un cadre régional de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, notamment de dispositions législatives types, et ont vivement recommandé que ces dispositions soient promulguées rapidement une fois que le texte en aura été arrêté et adapté.

Déclaration de Biketawa

18. Les dirigeants ont pris note des diverses activités engagées par le Secrétariat dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration de Biketawa, notamment en ce qui concerne le suivi de l'évolution de la situation politique et de la sécurité

régionales, l'organisation de visites après la session du Forum, ainsi que la réalisation d'études et d'ateliers nationaux sur la sécurité.

19. Les dirigeants ont également pris acte de la création d'un Fonds de sécurité régional visant à couvrir les frais engagés par le Secrétariat pour donner suite à la Déclaration de Biketawa et ils ont encouragé les donateurs à contribuer à ce fonds.

Principes du Forum en matière de bonne gouvernance

20. Les dirigeants ont adopté un ensemble de principes de bonne gouvernance (voir annexe 2) qui tiennent compte à la fois des valeurs traditionnelles du Pacifique et de leur attachement aux principes énoncés dans la Déclaration de Biketawa. Ils ont noté que le Code régional type à l'intention des décideurs constituait un document utile pour les pays qui souhaitent étudier les mécanismes d'ensemble qui y sont présentés.

Criminalité transnationale organisée et sécurité des frontières

21. Les dirigeants ont reconnu que la criminalité transnationale organisée, notamment le commerce illicite d'espèces végétales et animales sauvages, la fabrication et le trafic de drogues illicites, et l'usurpation d'identité, constituaient une menace de plus en plus grave pour les États membres et que la région était particulièrement vulnérable face aux associations de malfaiteurs qui se livrent à ce type d'activités.

22. En ce qui concerne le commerce illicite d'espèces menacées d'extinction, les dirigeants ont encouragé les pays insulaires du Forum – qu'ils aient ou non signé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction – à fournir des informations au Secrétariat concernant les dispositions législatives en vigueur et les cas de trafic sur leur territoire, ainsi qu'une liste des espèces sauvages susceptibles d'être menacées, de façon à ce qu'un bilan puisse être fait au niveau régional.

23. Les dirigeants se sont déclarés préoccupés par l'intensification de la production, de la culture et de l'usage de drogues et sont convenus : d'encourager les services de détection et de répression à mener des campagnes de sensibilisation à l'intention de leurs agents; d'appuyer le lancement d'une campagne d'information à l'intention du public sur les dangers et les risques de l'usage de substances de type amphétamine; d'encourager les services de détection et de répression à continuer de suivre l'évolution de la situation dans la région à cet égard et à mettre au point des mesures de précaution pour y faire dûment face.

24. Les dirigeants ont pris acte de la mise au point de dispositions législatives types concernant le trafic de migrants, la traite des personnes, l'octroi du statut de réfugié et d'autres questions connexes. Ils ont salué et encouragé les initiatives communes prises dans ce domaine par des organismes régionaux, notamment en matière d'échange d'informations.

25. Les dirigeants sont par ailleurs convenus qu'il pourrait être utile d'élargir aux pays insulaires du Pacifique le projet de registre des usurpations d'identité. Ils ont demandé au Secrétariat du Forum de coordonner la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier la viabilité de la participation à ce projet des pays insulaires du Forum et de déterminer le montant indicatif des coûts occasionnés.

Législation en matière de maîtrise des armements

26. Les dirigeants ont rappelé qu'ils avaient convenu en 1999 de la nécessité d'entreprendre des travaux pour élaborer un projet de cadre juridique sur lequel fonder des mesures communes en matière de maîtrise des armements. Il a été noté que la loi régionale type sur la maîtrise des armements était fondée sur le principe selon lequel la détention et l'usage d'armes à feu, de munitions, d'autres matériels connexes et d'armes prohibées constituaient un privilège subordonné à la nécessité absolue de garantir la sûreté publique. Cette loi type améliore la sûreté publique en imposant des contrôles stricts sur l'importation, la détention et l'usage d'armes à feu, de munitions, d'autres matériels connexes et d'armes prohibées. Les dirigeants ont engagé les États membres du Forum à adopter le plus largement possible la législation type sur la maîtrise des armements en tenant compte de la diversité des situations prévalant sur leurs territoires.

République populaire démocratique de Corée

27. Les dirigeants ont appelé de leurs vœux un règlement pacifique de la question nucléaire en Corée du Nord; engagé la République populaire démocratique de Corée à reprendre sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et à revenir sur sa décision de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; souligné la nécessité d'un démantèlement complet, vérifiable et irréversible de son programme d'armement nucléaire.

Environnement et conservation

Changements climatiques, variabilité du climat et élévation du niveau de la mer

28. Les dirigeants ont noté un renforcement de la coordination régionale et du soutien aux négociations visant à faire face aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau de la mer, et ont déclaré que, compte tenu de la vulnérabilité particulière des pays insulaires du Pacifique à l'égard des changements climatiques, il était essentiel :

- Que des mesures soient prises d'urgence afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'obtenir de tous les gros pollueurs qu'ils s'engagent plus fermement en ce sens;
- Que tous les États se joignent à l'action mondiale tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer les effets préjudiciables des changements climatiques, en tenant compte de la situation particulière des petits États insulaires en développement;
- Que tous les États membres du Forum continuent de préconiser, au niveau international, que les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère soient immédiatement réduits et limités à des niveaux qui préviennent les perturbations dangereuses, conformément à l'objectif énoncé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et que le Conseil des organismes régionaux du Pacifique continue de fournir un appui lors des réunions concernant la Convention-cadre;

- De définir et mettre en oeuvre un éventail de solutions permettant aux États de s'adapter aux changements climatiques, en particulier aux conditions et aux phénomènes climatiques extrêmes, auxquels une large place a été accordée lors des précédentes sessions du Forum, et de continuer à les appliquer en veillant à ce qu'elles soient dûment financées par divers moyens, notamment par le biais du Fonds pour l'environnement mondial;
- De continuer à prendre des initiatives et à mettre au point des mesures adéquates, peu coûteuses et efficaces pour faire face aux changements climatiques, qui bénéficient du soutien immédiat des organismes régionaux et nationaux compétents.

Les dirigeants ont également noté :

- Que les États membres du Forum prenaient des mesures importantes au niveau national pour atténuer les effets des changements climatiques;
- Que les États membres qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto continuaient d'être préoccupés par le fait que le Protocole n'était pas encore entré en vigueur; que l'entrée en vigueur du Protocole était subordonnée à la seule ratification de la Russie;
- Que l'Australie n'avait pas ratifié le Protocole de Kyoto mais qu'elle avait l'intention d'atteindre les objectifs qui y étaient énoncés;
- Que, dans le cadre de l'Initiative d'Okinawa, les États membres du Forum des Îles du Pacifique qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto ainsi que le Japon engageaient vivement les pays qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier le Protocole sans tarder.

29. Les dirigeants sont convenus qu'il convenait de faire fond des initiatives de type 2 lancées lors du Sommet mondial pour le développement durable afin de tenir compte de la vulnérabilité du Pacifique et de faciliter son adaptation pour rechercher des partenaires de façon à faire face notamment à la variabilité du climat et aux risques relatifs à l'élévation du niveau de la mer, et à déterminer les mesures à prendre.

30. Les dirigeants ont déclaré qu'il convenait de veiller à ce que l'examen décennal de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Barbade et les textes issus de la réunion internationale prévue à Maurice tiennent pleinement compte de tous les aspects de la lutte contre les changements climatiques et à ce que des initiatives et notamment des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau de la mer appuient les actions menées par les pays insulaires du Pacifique au niveau national pour réduire leur vulnérabilité.

31. Les dirigeants sont convenus de créer un groupe de travail spécial, dans le cadre de la table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique, qui serait notamment chargé d'examiner le Cadre régional sur les changements climatiques, la variabilité du climat et l'élévation du niveau de la mer et de soumettre ses recommandations pour examen à la session du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement qui se tiendra en 2004.

32. Les dirigeants se sont félicités des progrès des travaux scientifiques menés dans le cadre du projet de surveillance du niveau du Pacifique Sud pour déterminer l'élévation absolue du niveau de la mer; des évaluations de la variabilité du climat

réalisées à la suite des prévisions de réchauffement de la planète; des actions menées au niveau régional pour promouvoir le recours à des techniques viables utilisant des énergies renouvelables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

33. Les dirigeants ont pris acte des travaux menés depuis juillet 2003 sur la possibilité de mettre en place un mécanisme de financement régional de l'adaptation aux changements climatiques et ont noté qu'il convenait de cibler et d'approfondir davantage les recherches.

Expédition de matières radioactives

34. Les dirigeants demeurent préoccupés par le transit de matières radioactives dans la région. Ils se sont félicités que les États qui expédient des matières radioactives aient récemment assuré qu'ils mettraient tout en oeuvre pour participer à la gestion des incidents, donnant ou non lieu au rejet de matières radioactives, et qu'ils coopéreraient activement avec tout État concerné, notamment avec les pays situés à proximité des lieux où des accidents se produiraient. Les dirigeants ont engagé les États expédiant des matières radioactives à poursuivre le dialogue avec les États membres du Forum et à faire avancer les propositions que ceux-ci ont formulées en vue de l'adoption de mesures novatrices et de garanties.

Développement durable – Préparatifs de l'examen décennal de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Barbade

35. Les dirigeants ont pris acte de la participation fructueuse des États au Sommet mondial pour le développement durable et au Plan d'application de Johannesburg, ainsi que des résultats obtenus, en particulier en ce qui concerne les petits États insulaires en développement, et ont encouragé les États membres à participer au plus haut niveau à l'examen décennal de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Barbade qui se tiendra à Maurice.

36. Les dirigeants sont convenus que le Conseil des organismes régionaux du Pacifique fournira tout son appui aux États membres qui participeront à la session qui se tiendra à Maurice et à ses préparatifs. Ils ont encouragé les États membres à achever leurs rapports d'évaluation nationaux d'ici à la fin octobre 2003 et ont décidé que les documents issus de la réunion régionale du Pacifique qui s'est tenue du 4 au 8 août à Apia (Samoa) serviraient de point de départ aux préparatifs de la réunion internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui se tiendra à Maurice en 2004.

Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique

37. Les dirigeants ont pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'état des adhésions au Traité de dénucléarisation du Pacifique et sur l'état d'avancement de son application et ont engagé les États-Unis à ratifier les protocoles y relatifs afin de renforcer la paix et la sécurité mondiales et régionales et, notamment, de promouvoir la non-prolifération nucléaire dans le monde.

Contamination radioactive de la République des Îles Marshall

38. Les dirigeants ont réaffirmé la position qu'avait adoptée le Forum en 2002 sur la question de la contamination radioactive de la République :

Le Forum a rappelé les circonstances exceptionnelles dues à la présence de contaminants radioactifs aux Îles Marshall et a réaffirmé la responsabilité particulière des États-Unis à l'égard de la population des Îles Marshall, qui a subi et continue de subir les conséquences directes des essais d'armes nucléaires effectués par les États-Unis d'Amérique lorsque ceux-ci administraient les Îles sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Le Forum a de nouveau engagé les États-Unis d'Amérique à s'acquitter pleinement de leurs obligations concernant le versement d'une indemnisation juste et équitable ainsi que de leur engagement à réinstaller les populations déplacées dans des lieux non contaminés, et en particulier à rétablir pleinement et définitivement la productivité économique de toutes les zones affectées.

Protection des mammifères marins dans le Pacifique Sud

39. Le Forum a pris note de l'évolution récente des accords multilatéraux relatifs à la protection des baleines aux niveaux régional et national et, tout en prenant acte des fortes réserves de certains d'entre eux, a invité les États membres qui ne l'ont pas encore fait à interdire la chasse à la baleine dans leurs eaux territoriales, et à l'informer des progrès accomplis à sa trente-sixième session en 2005. Il s'est félicité de ce que certaines zones aient été déclarées zones protégées pour la sauvegarde des baleines et que des sanctuaires nationaux aient été créés, et a également accueilli avec satisfaction d'autres mesures de protection adoptées par l'Australie, les Fidji, les Îles Cook, Nioué, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tonga et Vanuatu.

40. Les dirigeants ont par ailleurs noté qu'il convenait de recueillir davantage de données scientifiques sur les bienfaits des réserves de mammifères marins et ont demandé au Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement de réaliser une étude scientifique complète sur l'interaction des baleines et des pêcheries dans le Pacifique Sud en tirant parti des données d'expérience recueillies dans la région, notamment par les administrations et les autres organismes régionaux. Ils ont en outre pris acte du Plan d'action en faveur des baleines et des dauphins mis au point par le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement pour 2003-2007 qui définit les grandes orientations à suivre.

Autres questions relatives au développement économique

Pêches

41. Les dirigeants ont noté que, malgré le nombre croissant de membres de l'Agence des pêches du Forum dotés d'une législation adéquate concernant le système de surveillance des navires, la mise en place de ce système, décidée à Palaos en octobre 1999, n'avait pas encore été achevée. Comme ce système ne sera pleinement opérationnel que lorsque tous les membres de l'Agence auront promulgué des dispositions législatives imposant aux navires qui en seront équipés de le laisser branché en permanence dans leur zone économique exclusive, les dirigeants ont clairement signifié aux États membres qui ne l'avaient pas encore fait qu'il convenait d'en achever la mise en place d'urgence.

42. Les dirigeants ont pris note de l'évolution de la situation relative au Traité multilatéral de pêche prorogé avec les États-Unis et ont vivement engagé les États membres qui étaient parties au Traité initial mais qui n'en avaient pas encore ratifié les amendements de le faire dans les meilleurs délais. Ils ont également pris acte des progrès accomplis dans l'examen du projet visant à imposer des restrictions concernant l'ouverture de maille des filets utilisés par les navires de pêche thonière à la senne.

43. Les dirigeants se sont félicités de ce que les Tokélaou aient adhéré à l'Agence des pêches du Forum.

Convention sur le thon du Pacifique central et occidental

44. Les dirigeants se sont félicités des progrès accomplis lors des troisième et quatrième conférences préparatoires à la mise en oeuvre de la Convention sur le thon du Pacifique central et occidental, ainsi que de l'avancement de la mise en oeuvre de la Convention elle-même. Ils se sont également réjouis de la participation du Japon à la Conférence préparatoire.

45. Les dirigeants ont noté que sept des États membres du Forum avaient ratifié la Convention sur le thon du Pacifique central et occidental et ont vivement engagé les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à la ratifier d'urgence.

46. Les dirigeants ont noté que la prochaine Conférence préparatoire se tiendrait à Rarotonga (Îles Cook) du 29 septembre au 3 octobre 2003 et ont engagé tous les membres de la Conférence préparatoire à promouvoir la création d'un fonds réservé aux besoins particuliers afin de faciliter le financement de la participation effective des petits États insulaires en développement par les contributions des membres de la Commission.

Questions de développement social

VIH/sida

47. Les dirigeants se sont déclarés gravement préoccupés par le taux persistant de transmission du VIH/sida dans les pays insulaires du Pacifique et ont reconnu que, sur le plan du développement, le VIH/sida pourrait avoir des effets dévastateurs sur les économies, les sociétés et la sécurité de la région. Ils ont pris acte des progrès accomplis dans la lutte contre le VIH/sida, en particulier dans le cadre du Fonds mondial, de l'Agence australienne pour le développement international et des programmes des Nations Unies, ainsi que de l'excellent travail fait par les organisations non gouvernementales, et ont noté qu'une stratégie régionale serait présentée au Forum à sa session de 2004. Ils ont estimé que l'efficacité des mesures prises face au VIH/sida est meilleure lorsque les autorités adoptent une attitude ferme et se sont engagés à mettre en oeuvre leur stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida et à en corriger certaines lacunes.

48. L'Australie a annoncé qu'elle contribuerait au projet de lutte contre le VIH/sida de la région du Pacifique à hauteur de 12,5 millions de dollars sur cinq ans.

Maladies non transmissibles

49. Les dirigeants ont pris note de l'important poids socioéconomique des maladies non transmissibles dans la région et reconnu que ces maladies continuaient de faire l'objet de travaux sur les plans national, régional et international; ils ont notamment salué le rôle de premier plan que le Secrétariat de la Communauté du Pacifique joue à cet égard dans la région. Ils ont estimé qu'il fallait que les ministres de la santé prennent la tête de la lutte contre les maladies non transmissibles et qu'il convenait de mettre en place des conditions propices à l'adoption de modes de vie sains et à la surveillance continue des maladies non transmissibles dans les pays insulaires du Pacifique, comme les ministres de la santé s'y étaient engagés lors de leur réunion aux Tonga.

Personnes handicapées – État d'avancement des travaux

50. Les dirigeants ont estimé que le Cadre d'action du Millénaire pour l'intégration des handicapés adopté à Biwako définissait un ensemble d'objectifs et de buts à la réalisation desquels les pays insulaires du Pacifique pourraient oeuvrer au cours des 10 prochaines années. Ils ont reconnu que la priorité immédiate des gouvernements du Pacifique devrait être d'envisager l'adoption d'une politique qui élimine les obstacles et améliore l'accès des personnes handicapées ainsi que la coordination des actions menées.

51. Les dirigeants ont par ailleurs encouragé les organismes régionaux et internationaux à continuer de mener des travaux de recherche concertés pour contribuer à l'élaboration de politiques et mieux sensibiliser l'opinion dans les communautés du Pacifique.

Rapport sur le troisième Forum mondial de l'eau

52. Les dirigeants ont reconnu que l'eau revêtait une importance capitale pour le développement durable des pays insulaires du Pacifique et ont approuvé le Plan d'action régional du Pacifique relatif à la gestion durable de l'eau, ainsi que le communiqué, la Déclaration ministérielle et les initiatives connexes de partenariat de type II. Ils ont accueilli avec satisfaction et approuvé les textes issus des travaux menés sur le thème de l'eau dans les petits pays insulaires lors du troisième Forum mondial, notamment le Programme commun d'action des Caraïbes et du Pacifique sur l'eau et la Déclaration sur le climat ainsi que les actions prioritaires.

53. Les partenaires du dialogue engagé après la session du Forum ont été invités à envisager de contribuer à la mise en oeuvre du plan d'action régional du Pacifique relatif à la gestion durable de l'eau. Les dirigeants se sont félicités du soutien apporté par le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'Initiative d'Okinawa, ainsi que de la proposition formulée par l'Union européenne en vue d'accueillir une manifestation parallèle sur l'eau en marge de la session de la Commission du développement durable.

Coopération et intégration régionales

54. Les dirigeants sont convenus que les graves menaces, anciennes ou récentes, qui pèsent sur les pays de la région, méritaient que l'on envisage sérieusement de mettre en commun les maigres moyens disponibles au niveau régional afin de

renforcer les capacités nationales. Il convient d'approfondir d'urgence les idées qu'ils ont avancées (études exploratoires des transports aériens et maritimes, initiative relative à la formation des forces de police, énergies renouvelables et gestion des déchets) et de tenter d'obtenir des résultats concrets le plus rapidement possible.

55. Les dirigeants sont en principe convenus d'appuyer l'initiative régionale relative aux activités de la police, en privilégiant la formation et le renforcement des capacités, comme l'ont conjointement annoncé les premiers ministres de l'Australie, des Fidji et de la Nouvelle-Zélande.

56. Les dirigeants sont convenus de la nécessité de mener l'étude exploratoire sur les transports aériens, sans se limiter à une compagnie aérienne régionale, de façon à couvrir le système aéronautique régional, notamment pour ce qui est de la sécurité aéronautique, de la fixation des prix et l'efficacité des prestations pour tous les membres. Le Gouvernement australien serait prêt à financer cette étude.

57. Les pays insulaires du Pacifique demeurent préoccupés par les difficultés auxquelles se heurtent les transports maritimes dans la région, le Gouvernement australien a également convenu, à la demande des dirigeants, de financer une étude exploratoire sur ce type de transports.

Bilan du Forum

58. Les dirigeants sont convenus de dresser un bilan du Forum et des travaux de son secrétariat. Le Président se chargera d'en ébaucher les objectifs, en tenant compte des débats des dirigeants sur la coopération et l'intégration régionales. Il les communiquera directement à ces derniers et au Secrétaire général pour examen d'ici la fin août 2003.

59. Le bilan se déroulera selon des modalités semblables à celles qui avaient été adoptées en 1995. Il sera mené par un groupe de personnalités éminentes de la région conseillé par des experts. Toutes les nominations seront approuvées par les dirigeants. À l'issue d'autres consultations régionales, un projet de rapport sera distribué aux dirigeants afin qu'ils formulent des observations à ce sujet d'ici la fin du mois de novembre 2003. Le texte du rapport sera ensuite arrêté puis approuvé par les dirigeants avant la fin de l'année et sa mise en oeuvre pourra débiter lors de l'arrivée du nouveau Secrétaire général.

60. Les dirigeants sont par ailleurs convenus que le Conseil des organismes régionaux du Pacifique contribuera au bilan et que le groupe de personnalités éminentes examinera également la Charte du Conseil.

61. Les dirigeants ont noté que les représentants de la société civile jouaient un rôle important dans le développement des Îles du Pacifique. À cet égard, ils ont décidé de se pencher, dans le cadre du bilan, sur les moyens d'améliorer la concertation entre le Forum et la société civile.

Initiatives nationales

Recyclage des déchets

62. Les dirigeants sont convenus d'inclure la proposition des Palaos concernant le recyclage des déchets dans la stratégie régionale de gestion des déchets actuellement mise au point par le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement.

Énergies renouvelables

63. Les dirigeants ont également demandé au Groupe de travail sur l'énergie du Conseil des organismes régionaux du Pacifique de revoir la politique et le plan énergétiques des Îles du Pacifique en tenant compte de l'initiative lancée par les Palaos pour renforcer la place des énergies renouvelables dans le plan stratégique.

Dépôt de carburant régional et sous-régional

64. Les dirigeants ont abouti à la conclusion que le Secrétariat devrait examiner la proposition de création d'un dépôt de carburant régional et sous-régional, présentée par Nauru, en vue d'améliorer la fourniture et de réduire le prix du carburant dans le Pacifique.

Sports

65. Les dirigeants ont pris note de l'importance croissante du sport dans la vie sociale, culturelle et économique des Îles du Pacifique. À cet égard, ils se sont félicités de l'initiative prise par l'Australie d'entreprendre la toute première évaluation globale de l'évolution des activités sportives dans la région du Pacifique-Sud, dans le cadre du programme sportif Australie-Pacifique Sud 2006 qui connaît un grand succès. Ils ont remercié l'Australie qui a invité les États insulaires membres du Forum à soumettre des propositions de projet.

66. Les dirigeants ont accepté d'examiner, en collaboration avec les fédérations de rugby australienne et néo-zélandaise, les préoccupations dont ont fait part les États insulaires du Pacifique s'agissant des conditions d'admission à l'International Rugby Board (IRB) et de leurs effets préjudiciables sur le développement de ce sport dans les îles. Ils ont également décidé que le Forum devrait demander à l'IRB de remédier à l'absence de représentation des États insulaires du Pacifique parmi ses membres.

Questions relatives à la délivrance de visas entre les pays membres du Forum des Îles du Pacifique

67. Les dirigeants ont noté que l'examen de ces questions était en cours, comme demandé lors du Forum de 2002, et qu'ils seraient dûment informés de l'achèvement de ces travaux.

Nouvelle-Calédonie

68. Déterminés à assurer l'application effective de l'Accord de Nouméa, les dirigeants ont invité le Comité ministériel du Forum sur la Nouvelle-Calédonie à se

rendre dans le pays pour examiner la situation et à lui faire rapport lors du Forum qui doit se tenir l'année prochaine.

Statut d'observateur

Polynésie française

69. Les dirigeants ont pris note de l'évolution politique et constitutionnelle en Polynésie française et sont convenus de se rendre dans l'archipel dès que l'examen de la question constitutionnelle serait achevée.

Relations extérieures

PALM 2003

70. Les dirigeants ont remercié le Gouvernement japonais de l'entretien fructueux qu'ils ont eu avec le Premier Ministre, Junichiro Koizumi, en mai 2003, et ont salué les progrès importants accomplis dans le développement de la région grâce à l'Initiative d'Okinawa. Ils se sont félicités de la volonté de poursuivre ces réunions triennales.

Réunion informelle Océanie-France

71. Les dirigeants ont pris note du succès de la récente réunion informelle Océanie-France, tenue à Papeete, en Polynésie française, en juillet 2003, et ils se sont réjouis des promesses d'aide faites par le Gouvernement français à cette occasion. Ils ont également favorablement accueilli l'offre du Gouvernement français d'organiser une nouvelle réunion à Paris, en 2006.

États insulaires les plus petits

72. Les dirigeants ont pris note des décisions adoptées lors du Sommet pour les États insulaires les plus petits, telles qu'elles sont exposées à l'Annexe 3 du présent rapport.

Autres réunions

73. Les dirigeants ont pris acte des décisions et conclusions de la Réunion des dirigeants des pays ACP ainsi que de la Réunion du Groupe de pays mélanésiens fers de lance (Annexe 4). Ils ont également noté le ferme soutien que les dirigeants des pays ACP avaient donné au programme de travail sur les petites économies, créé en vertu du paragraphe 35 de la Déclaration de Doha, notamment aux propositions formulées par les petits pays dans le cadre de l'OMC et portant sur les questions liées au commerce.

Papouasie

74. Les dirigeants du Forum ont réaffirmé leur soutien à un statut spécial d'autonomie pour la Papouasie qui offrirait de réelles perspectives de résolution pacifique de la situation dans le pays. Constatant que la loi spéciale de 2001 sur l'autonomie n'était pas encore pleinement appliquée, ils ont prié instamment l'autorité souveraine, à savoir l'Indonésie, de promulguer les réglementations nécessaires, dans les plus brefs délais, et de prendre toutes les mesures utiles pour donner effet à ce statut spécial d'autonomie.

75. Les dirigeants se sont déclarés préoccupés par la violence persistante en Papouasie et ont demandé instamment à toutes les parties de protéger et de défendre les droits de l'homme de tous les résidents de la Papouasie et de résoudre les différends par des moyens pacifiques. Ils ont également exhorté les autorités indonésiennes à traduire en justice les auteurs des crimes graves commis dans la province de Papouasie.

Nominations

76. Les dirigeants du Forum ont résolument appuyé la reconduction de Don McKinnon dans ses fonctions de Secrétaire général du Commonwealth lors de la Réunion régionale des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Abuja (Nigéria), en décembre 2003.

Remerciements

77. Le Forum a rendu hommage au Président sortant, Laisenia Qarase, Premier Ministre de Fidji, pour la qualité de sa présidence au cours de l'année écoulée ainsi qu'à son Gouvernement.

Nomination du Secrétaire général

78. Les dirigeants ont décidé d'un commun accord de nommer Greg Urwin Secrétaire général du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, pour un mandat de trois ans commençant en janvier 2004. Dans le même temps, ils ont exprimé toute leur reconnaissance au Secrétaire général sortant, W. Noël Levi, pour la contribution substantielle et précieuse qu'il a apportée au renforcement de la région au cours des six années de son mandat.

Dates et lieu de la prochaine session

79. Les dirigeants ont accepté avec gratitude l'offre de Nioué, qui a proposé d'accueillir le Forum de 2004 et les réunions qui y sont associées à la mi-août 2004.

Annexe 1

Déclaration du Forum sur les Îles Salomon

1. Réunis à Auckland (Nouvelle-Zélande), les dirigeants du Forum des Îles du Pacifique se sont félicités de la création de la mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI).

2. Rappelant la déclaration finale prononcée par les Ministres des affaires étrangères des États membres du Forum lors de leur réunion, à Sydney, le 30 juin 2003, les dirigeants ont salué la réponse rapide et concertée des membres du Forum lors du déploiement de la mission d'assistance régionale chargée de rétablir l'ordre, qui a bénéficié du soutien de casques bleus armés, ainsi que la mise en place d'un programme d'assistance visant à renforcer le système judiciaire, à assurer la reprise économique et le rétablissement des services de base.

3. Les dirigeants se sont réjouis du vif soutien manifesté par les Îles Salomon pour le programme d'assistance, comme le prouvent l'adoption à l'unanimité par le Parlement des Îles Salomon de la résolution et du texte législatif d'habilitation ainsi que les lettres officielles d'invitation adressées par le Gouverneur général, sur les conseils du Cabinet, à l'Australie ainsi qu'aux États membres du Forum par l'intermédiaire de la présidence du Forum, et sollicitant une assistance conformément aux recommandations des Ministres des affaires étrangères des membres du Forum.

4. Les dirigeants ont souligné qu'en donnant suite à la demande formulée par le Gouvernement des Îles Salomon, les États membres du Forum interviendraient en toutes circonstances et dans le respect de la législation nationale pour renforcer la souveraineté du pays. Ils ont également noté que le succès de la mission reposerait sur une coopération étroite et continue avec les organismes du secteur public, les associations et la population des Îles Salomon.

5. Les dirigeants ont remercié l'Australie, Fidji, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tonga, pour leur contribution en personnel, et ont noté avec plaisir que des forces de polices d'autres États membres du Forum seraient rapidement déployées.

6. Les dirigeants ont accueilli chaleureusement les déclarations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général du Commonwealth en faveur de leur action concertée d'aide aux Îles Salomon.

7. Les dirigeants se sont dits encouragés par les rapports établis par les Premiers ministres des Îles Salomon et de l'Australie sur l'évolution de la situation à Honiara depuis l'arrivée de la mission d'assistance régionale (RAMSI), y compris par la réaction positive et le vif soutien de la population ainsi que par la nette amélioration de l'ordre public. Ils se sont notamment félicités des premiers résultats, en particulier de la restitution des armes. Ils ont invité la population des Îles Salomon à tout faire pour que le programme d'assistance ait des conséquences favorables et bénéfiques pour tous et qu'il contribue à la paix.

8. Les dirigeants ont déclaré que le retour à la normalité dans les Îles Salomon exigerait un effort de longue haleine, bien après le rétablissement de l'ordre et jusqu'à la reprise économique, la mise en oeuvre de pratiques de bonne administration et l'achèvement des réformes. Dans le même temps, ils ont souligné

qu'à leur avis, la Déclaration de Biketawa de 2000 avait fait la preuve de son efficacité en permettant la mobilisation rapide d'un soutien pour faire face à cette grave situation.

9. Les dirigeants ont pris note de l'intention des Premier ministres Kemakeza et Howard de faire rapport conjointement aux dirigeants, chaque trimestre, par l'intermédiaire de la présidence du Forum, sur les progrès accomplis. Ils ont également noté que la RAMSI pourrait mettre en place des mécanismes pour rendre fréquemment compte au Président afin qu'il informe régulièrement les États membres du Forum.

Auckland, Nouvelle-Zélande
15 août 2003

Annexe 2

Principes de bonne gestion

Principes de bonne gouvernance que le Forum estime essentiels dans l'accomplissement de toute fonction d'administration nationale

Principe 1

Respect de la loi et du régime politique

- i) Respecter et faire respecter les processus et institutions démocratiques, l'état de droit, l'indépendance du judiciaire et du pouvoir législatif pour :
 - a) Permettre une passation de pouvoir dans le calme et dans le respect de la légalité; et
 - b) Respecter et encourager la séparation des pouvoirs en garantissant l'autonomie financière du judiciaire et du législatif et veiller à ce qu'ils soient protégés contre toute ingérence illicite de l'exécutif.
- ii) Garantir un gouvernement légitime, équitable et honnête reposant sur les critères suivants :
 - a) Le respect et l'application des décisions de justice et des instances indépendantes;
 - b) L'application de toute réglementation et directive légales;
 - c) Le respect de la lettre et de l'esprit des lois promulguées dans l'intérêt du général;
 - d) La divulgation de tout cas de fraude, corruption et mauvaise gestion porté à la connaissance du dirigeant;
 - e) S'abstenir d'exercer des pressions ainsi que de toute forme d'exaction à l'encontre de toute personne dans l'exercice de ses obligations juridiques;
 - f) S'abstenir d'utiliser comme paravent les privilèges ou immunités conférés par la loi pour masquer tout comportement qui ne serait pas conforme au niveau d'engagement éthique que tout citoyen est en droit d'attendre de ses dirigeants;
 - g) Créer et donner tout pouvoir à des organismes, tels qu'une commission de médiation, pour examiner en toute indépendance les plaintes déposées par des particuliers contre toute action gouvernementale;
 - h) S'assurer que le Contrôleur général rend compte directement et en temps utile au Parlement ou au Congrès.
- iii) Protection des droits fondamentaux

Principe 2

Respect des valeurs culturelles, des coutumes et des traditions

Faire preuve de respect des valeurs culturelles, des coutumes, des traditions, des droits des populations autochtones et des protocoles traditionnels tout au long de l'exercice du pouvoir.

Principe 3

Respect de la liberté du culte

Respect des croyances et des pratiques religieuses.

Principe 4

Respect des gouvernés par les gouvernants

- i) Bon usage des pouvoirs officiels;
- ii) Faire preuve d'honnêteté dans les rapports avec les citoyens et le Parlement, et corriger toute information inexacte dès que possible;
- iii) Diffuser des informations sur tout acte de malversation, manquement à l'éthique, déclaration mensongère ou trompeuse;
- iv) Faire prévaloir les fonctions officielles sur l'intérêt personnel;
- v) Exercer des fonctions publiques sans crainte du coût à payer sur le plan personnel et sans intention d'en retirer un profit personnel;
- vi) Avoir un comportement public et privé qui ne débouche pas sur un conflit d'intérêts ou qui ne risque pas de compromettre l'exercice objectif et impartial des fonctions;
- vii) Garantir que les installations publiques seront uniquement utilisées à des fins publiques et non personnelles, sauf autorisation légale ou décision publique du Cabinet.

Principe 5

Respect des citoyens

Traiter honnêtement et équitablement les citoyens en tenant compte de leurs droits et de leurs devoirs.

Principe 6

Utilisation rationnelle des fonds publics

S'engager à ne pas gaspiller, détourner, utiliser abusivement ou de façon dispendieuse les fonds publics.

Principe 7
Diligence

- i) Faire preuve de bonne diligence et de prudence;
- ii) S'efforcer continuellement d'atteindre les niveaux les plus élevés de qualité de l'administration publique.

Principe 8
Paix et sécurité intérieures

- i) Promouvoir la paix, la sécurité et la concorde publique;
- ii) Refuser de donner un ordre en violation de la loi ou d'y obéir pour user de la force contre un autre citoyen.

Principe 9
Respect de la fonction

- i) Faire preuve d'ouverture, de transparence, de responsabilité, d'esprit de collaboration et de décision dans l'exercice de l'autorité et dans les rapports avec les personnes, tout en restant juste et équitable;
- ii) S'efforcer de s'acquitter des fonctions de dirigeant avec une intégrité et une efficacité accrues.

Annexe 3

Douzième Sommet des dirigeants des petits États insulaires tenu à Auckland (Nouvelle-Zélande), le 14 août 2003

Récapitulatif des décisions

1. Le Sommet des dirigeants des petits États insulaires a eu lieu le 14 août 2003 à Auckland (Nouvelle-Zélande), avec la participation des dirigeants des îles Cook, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, des Îles Marshall et de Tuvalu. Le Premier Ministre des îles Cook en a assuré la présidence. Les participants se sont félicités de la présence des membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique et des représentants de la Pacific Forum Line.

Services aériens

2. Le Sommet a décidé de poursuivre ses efforts pour parer à l'insuffisance des liaisons aériennes internationales en établissant des partenariats entre les compagnies et, en particulier, de renforcer la coopération entre les États du Pacifique central en vue de la création d'une compagnie sous-régionale.

Petites subventions

3. Les dirigeants des petits États insulaires ont remercié les donateurs d'avoir financé les programmes d'assistance traitant des problèmes particuliers à ces États et ont engagé les donateurs à envisager d'accroître le financement de ce type de programme.

Transport des matières radioactives

4. Se déclarant de nouveau vivement préoccupés par le transport des matières radioactives dans la région, les dirigeants des petits États insulaires ont à nouveau invité les États transporteurs à s'engager à y mettre un terme et ont demandé que des travaux soient entrepris pour identifier d'autres mécanismes, y compris des mesures juridiques, politiques et diplomatiques pour appeler l'attention sur les préoccupations de la région. Le Sommet a invité les États transporteurs à rencontrer les membres du Forum pour examiner ces problèmes et y apporter des solutions.

5. Les dirigeants des petits États insulaires ont ajourné la réunion et sont convenus de se réunir à nouveau en novembre 2003, dans les îles Cook.

Annexe 4

Déclaration du Président du Groupe de pays mélanésiens, Sir Allan Kemakeza, Premier Ministre des Îles Salomon, Sommet des dirigeants du Forum, 16 août 2003, Auckland (Nouvelle-Zélande)

Introduction

Madame la Présidente,

Madame la Présidente, en qualité de Président du Groupe de pays mélanésiens, j'ai pour devoir de rendre compte aux membres de ce Forum des résultats de la réunion qui s'est tenue la semaine dernière à Gizo, dans les Îles Salomon.

Secrétariat permanent du Groupe de pays mélanésiens

J'ai le plaisir de vous informer que les dirigeants du Groupe de pays mélanésiens ont décidé de créer un Secrétariat permanent à Port Vila. Celui-ci devrait être opérationnel d'ici à 2004 et sera chargé de coordonner l'application des décisions concertées du Groupe de pays mélanésiens.

Force d'intervention du Forum

Les dirigeants ont pris note des progrès accomplis par la Force régionale du Forum ainsi que de la nécessité de tenir des consultations plus étroites dès réception des rapports d'activité de cette Force. Je suis heureux de constater que le Forum a examiné la question et mon collègue John Howard et moi-même feront rapport aux États membres, chaque trimestre, par l'intermédiaire de la présidence du Forum. Cette procédure complète bien sûr les autres mécanismes de communication instaurés entre la RAMSI et la présidence du forum.

Force de sécurité régionale

Les dirigeants du Groupe de pays mélanésiens se sont également déclarés favorables à la création d'une force régionale permanente et nous sommes reconnaissants au Comité de sécurité régionale du Forum d'avoir examiné cette option lors de la réunion qu'il a tenue en juin de cette année et d'avoir accepté d'en reprendre ultérieurement l'examen de manière plus approfondie. Compte tenu de l'expérience des Îles Salomon et de la vulnérabilité de nos États aux catastrophes naturelles, les membres du Groupe de pays mélanésiens estiment qu'il est indispensable de mettre en place un mécanisme capable de répondre immédiatement à toute catastrophe dans la région.

Accord commercial du Groupe de pays mélanésiens

À cet égard, je souhaite informer le Sommet que l'Accord est actuellement à l'étude dans le but de libéraliser plus rationnellement et plus efficacement les échanges commerciaux entre les États du Groupe. Les dirigeants ont accepté d'élargir cet arrangement à la Nouvelle-Calédonie et l'ont invitée à envisager d'adhérer à l'Accord commercial.

Statut d'observateur de la Polynésie française

Les dirigeants du Groupe de pays mélanésien ont pris acte de la déclaration faite par Oscar Temaru, maire de Faad et de la demande de sa délégation d'inscrire la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également pris note des efforts déployés par le Forum pour trouver des modalités qui permettraient aux territoires américains et français d'adhérer à l'Accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique et à l'Accord du Forum des Îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques. Les dirigeants se réjouissent que la Polynésie française soit favorable à l'intensification de ses relations avec la région et attend avec impatience le rapport du sous-comité du Forum sur la proposition formulée par les autorités de la Polynésie française de se rendre sur le Territoire, dans le courant de l'année prochaine, pour procéder à l'examen de son statut constitutionnel.

Nouvelle-Calédonie

Les dirigeants se sont dits préoccupés par la non-application de certaines dispositions de l'Accord de Nouméa, notamment en ce qui concerne le processus électoral et les questions relatives au processus référendaire. Les dirigeants du Groupe de pays mélanésien ont noté que le Comité ministériel du Forum sur la Nouvelle-Calédonie visiterait le Territoire l'année prochaine. Ils ont notamment prié le Comité d'accorder une attention toute particulière aux deux questions évoquées plus haut. Les dirigeants attendent avec intérêt le rapport du Comité.

Madame la Présidente, c'est par ces quelques mots que je souhaite conclure ma déclaration que je vous prie de bien vouloir faire joindre au Communiqué.

Merci.
